

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 05 juillet 2010, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller

et

Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

156-07-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général.

ADOPTÉE

157-07-10

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 juin 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 juin 2010 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

158-07-10

RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2010

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le rapport budgétaire déposé par le Directeur général pour la période du 01 janvier au 30 juin 2010 soit accepté pour dépôt aux archives de la Municipalité.

ADOPTÉE

159-07-10

FRAIS DE VÉRIFICATION 2009

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la facture de la firme comptables Dumoulin Guilbault et associés CA inc. représentant les frais de vérification des états financiers 2009 de la Municipalité de Ferme-Neuve au montant de 18 900 \$(avant taxes) soit payée.

QU'afin de payer cette facture un transfert budgétaire de 389\$ est nécessaire du compte;

02-130-10-411-00 Honoraires professionnels administration à
02-130-10-413-00 Services de comptabilité et vérification.

ADOPTÉE

160-07-10

**PROJET D'INTÉGRATION-TRAVAIL QUÉBEC
(dossier : M. Mario Potvin)**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la responsabilité du projet d'Intégration-Travail Laurentides 2010 présenté dans le cadre de cette mesure;

QUE le Directeur général soit autorisé au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le Gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

161-07-10

SUBVENTION 2010 « LE PRISME »

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la Municipalité confirme son implication pour l'année 2010 dans le financement pour les inscriptions au camp de jour de six (6) enfants handicapés provenant de la Municipalité de Ferme-Neuve;

QUE la somme de 900.00\$ soit versée à « Camp de jour le Prisme ».

ADOPTÉE

162-07-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 116 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 169,825 \$ POUR FINANCER LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO POUR LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement numéro 116 décrétant un emprunt de 169,825 \$ afin de financer les travaux dans le cadre du programme PRECO et subventionné par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire. Les membres du conseil renoncent à la lecture dudit règlement et confirment qu'ils ont reçu ledit règlement, 24 heures avant son adoption.

ADOPTÉE

163-07-10

JOURNÉE DES PERSONNES HABLES À VOTER

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que mercredi 14 juillet 2010 de 9H00 à 19H00 heures, soit déterminé comme journée des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 116.

ADOPTÉE

164-07-10

CONTRAT D'ENTRETIEN DU SITE « CHUTE DU WINDIGO »

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QU' une entente soit signée avec monsieur André Guindon du « Relais des Chutes du Windigo 2009 » pour l'entretien du site et de la plage municipale au lac Windigo;

QUE l'entretien consiste :

- au nettoyage journalier des toilettes, incluant la fourniture en papiers hygiéniques ainsi que la chaux nécessaires ;
- le nettoyage de l'environnement des sites ainsi que de la coupe de gazon aux endroits nécessaires ;
- le ramassage des bacs de déchets.

QUE la Municipalité s'engage à verser la somme de 150 \$ par semaine (du 27 juin au 11 septembre 2010, soit 11 semaines) pour un contrat total de 1,650 \$;

La Municipalité s'engage aussi à fournir 2 bacs noirs au « Relais des Chutes Windigo 2009 »;

QUE la création d'un nouveau compte (Contrat d'entretien Chute : 02-701-51-529-00) et un transfert budgétaire est nécessaire dans les circonstances au montant de 1,650 \$ des comptes;

02-701-51-526-00 Ent. Rép. Mach. & Équip. Parcs	(1,000 \$)
02-701-51-640-00 Pièces & accessoires Parcs	(650 \$)

ADOPTÉE

165-07-10

ASSURANCE COLLECTIVE-RENOUVELLEMENT 2010-2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur général soit autorisé à assister à la rencontre du regroupement de l'Estrie-Montérégie qui aura lieu le 26 août 2010 à l'Hôtel de Ville de La Prairie dans le cadre du renouvellement de l'assurance collective du personnel de Ferme-Neuve;

QUE les frais de déplacements et de séjours lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

166-07-10

FIBRE OPTIQUE PAIEMENT DES LOYERS D'ATTACHES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur général soit autorisé à payer à la MRC d'Antoine-Labelle la facture reliée aux loyers d'attaches pour la fibre optique au montant de 11,883.39 \$ et ce, pour la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTÉE

167-07-10

FIBRE OPTIQUE PAIEMENT DU SERVICE INTERNET ET SÉCURITÉ

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur général soit autorisé à payer à la MRC d'Antoine-Labelle la facture reliée au service internet et sécurité pour la fibre optique au montant de 1,694.29 \$ et ce, pour la période du 1er avril au 30 juin 2010 (3 mois).

ADOPTÉE

168-07-10

FIBRE OPTIQUE VERSEMENT FINAL À LA C.S.P.N.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur général soit autorisé à verser le montant de 42,316.84 \$ (37,490 \$ + 1,874.50 \$(TPS) + 2,952.34 \$(TVQ) à la Commission Scolaire Pierre-Neveu comme paiement final pour le projet de construction du réseau de la fibre optique.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

(section administration)

169-07-10

APPEL D'OFFRES « ACHAT D'UNE SURFACEUSE POUR LE CENTRE SPORTIF BEN LEDUC »

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur du service des loisirs soit autorisé à préparer le document d'appel d'offres pour l'achat d'une surfaceuse « électrique » en remplacement de la surfaceuse actuelle pour le Centre Sportif.

ADOPTÉE

170-07-10

FUSION DU HOCKEY MINEUR MT-LAURIER ET FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que les deux associations de hockey mineur de la région, i.e., Mont-Laurier et Ferme-Neuve, se sont unies pour former une nouvelle association régionale ;

CONSIDÉRANT que le mode de financement est différent d'une municipalité à l'autre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le mode de financement pour la Municipalité de Ferme-Neuve s'établira comme suit ;

Tous parents qui inscriront leurs enfants se verront facturer une somme de 170 \$ dont 110 \$ sera retourné à la nouvelle association à titre de subvention municipale.

ADOPTÉE

171-07-10

PATINAGE ARTISTIQUE DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que lors des travaux sur le budget 2010, les membres du Club de patinage artistique de Ferme-Neuve s'étaient fait dire qu'il y aurait un mode de financement différent pour la saison 2010-11;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des discussions entre la Municipalité et le regroupement du hockey mineur, il y a lieu de modifier cette décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le mode de financement de la Municipalité pour le Club de patinage artistique de Ferme-Neuve s'établira comme suit :

Coût d'inscription moins 60.00\$ que la Municipalité gardera à titre de frais, la différence sera retournée au Club de patinage artistique.

ADOPTÉE

172-07-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 89-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 89 RELATIF AUX ANIMAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 89-2 modifiant le règlement numéro 89 relatif aux animaux. Les membres du conseil renoncent à la lecture dudit règlement et confirment qu'ils ont reçu ledit règlement, 24 heures avant son adoption.

ADOPTÉE

173-07-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 91-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 91 RELATIF AUX NUISANCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 91-1 modifiant le règlement numéro 91 relatif aux nuisances. Les membres du conseil renoncent à la lecture dudit règlement et confirment qu'ils ont reçu ledit règlement, 24 heures avant son adoption.

ADOPTÉE

174-07-10

PAIEMENT POUR TRAVAUX RANG 2 GRAVEL

ATTENDU QUE Franroc, division de Sintra a effectué les travaux de traitement de surface double dans le rang 2 de Gravel et terminés depuis le 03 juin 2010 ;

ATTENDU QUE par le rapport du Directeur des travaux publics, monsieur Jean-Pierre Miljours, celui-ci s'est dit satisfait des travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le cautionnement de garantie d'entretien représentant 25 % de la valeur du contrat ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit aussi recevoir un affidavit attestant le paiement des sous-traitants, tel que requis au cahier de charges ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE dès réception de l'affidavit attestant que les sous-traitants ont tous été payés par l'entreprise, que le Directeur général soit autorisé à émettre un chèque à l'ordre de la firme Franroc, division de Sintra au montant de 52,363.28\$ (46,390.50\$ + 2,319.53\$ (TPS) + 3,653.25\$ (TVQ)) pour les travaux effectués dans le rang 2 de Gravel.

ADOPTÉE

175-07-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 113-1 modifiant le règlement numéro 113 relatif a la circulation et le stationnement. Les membres du conseil renoncent à la lecture dudit règlement et confirment qu'ils ont reçu ledit règlement, 24 heures avant son adoption.

ADOPTÉE

176-07-10

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT(plaques signalétiques)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal par résolution 41-02-10, a donné le contrat de fabrication de plaques signalétiques à l'entreprise « Signo Tech » ;

CONSIDÉRANT que pour payer la facture, la Municipalité a adopté le règlement numéro 114 qui répartit le remboursement sur deux (2) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur général soit autorisé à payer à la compagnie Signo Tech la somme de 19,765.55\$ (17,511.01\$ + 875.55\$ (TPS)+ 1 378.99\$ (TVQ));

QUE la somme totale (moins le remboursement de la TPS) soit prise à même le fonds de roulement et remboursable sur deux ans audit fonds de roulement :

Première année, un montant de 9,445.00 \$

Deuxième année, un montant de 9,445.00 \$

ADOPTÉE

177-07-10

PROTOCOLE D'ENTENTE 2010-2011 RTE 17 CIP

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente de la Route 17 CIP avec les bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 64-51, les zecs LeSueur et Petawaga, les pourvoires Club de la Gatineau, du Col-Vert inc., Piscatosin, Domaine les 4 Vents, l'Auberge de la Gatineau, l'Auberge du Bouleau Blanc et le Pavillon de l'Esturgeon et la MRC d'Antoine-Labelle;

DE PLUS, IL EST RÉSOLU QUE la somme de 1 300 \$ soit versée au nom de l'Association de chasse et pêche Zec LeSueur à titre de participation pour la saison 2010-2011.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

(section Loisirs, Urbanisme, Travaux publics, Incendie)

178-07-10

PARTICIPATION À LA « FÊTE DU VILLAGE »

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la somme de cinq cents (500\$) dollars soit versée à l'ensemencement des lacs en guise de remerciement de leur participation aux activités de la « FÊTE DU VILLAGE » 2010.

ADOPTÉE

179-07-10

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 30 JUIN 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 30 juin 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 300,492.87 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT..... 91,293.36 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

180-07-10

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de clore l'assemblée à 21H10

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,

Maire

NORMAND BÉLANGER,

Directeur général